



DÉCIBELS
D'OR

CONCOURS DES DÉCIBELS D'OR 19^e ÉDITION 2023

Paris, le 14 mars 2023

Chère Madame, cher Monsieur,

J'ai le plaisir de vous adresser le dossier de candidature de la 19^e édition du concours des Décibels d'Or organisé par le Conseil national du bruit (CNB), instance consultative auprès du ministre chargé de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Le dossier de candidature est téléchargeable depuis le site Internet : <https://decibels-or.bruit.fr>.

Depuis plus de 30 ans, ce concours récompense les initiatives les plus innovantes dans le domaine de la lutte contre le bruit et de la qualité de l'environnement sonore. Il a pour objectif de valoriser le savoir-faire des professionnels – PME, PMI, grandes entreprises et groupes industriels, startups, collectivités territoriales, associations, établissements d'enseignement, équipes de chercheurs – qui, à travers la médiatisation du concours, peuvent faire connaître leurs actions, leurs produits ou leurs travaux.

Pour cette édition, 5 catégories ont été retenues :

- « Villes et Territoires »,
- « Santé, Environnement et Travail »,
- « Équipements, Méthodes et Outils »,
- « Matériaux acoustiques et Systèmes constructifs »,
- « Recherche ».

Pour chaque catégorie, le jury établit une première sélection de trois nominés. Cette liste est accessible dès le lendemain de la réunion du jury (qui se tiendra en octobre 2023).

Le lauréat de chaque catégorie n'est connu que le jour de la remise des prix.

Les lauréats du concours reçoivent :

- un trophée, création originale,
- une autorisation de se prévaloir du « Décibel d'Or » en ces termes : « Lauréat du concours des Décibels d'Or 2023 ».

Les nominés reçoivent :

- une médaille,
- une autorisation de se prévaloir du « Décibel d'Or » en ces termes : « Primé au concours des Décibels d'Or 2023 ».

Le jury pourra en outre attribuer un prix spécial à une candidature choisie parmi les dossiers déposés.

La date limite de remise des dossiers de candidature est fixée au mardi 12 septembre 2023.

Les trophées seront remis aux lauréats en décembre 2023 en présence du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

Je vous invite à vous rapprocher dès à présent du CidB (Philippe Strauss au 33(0)1 47 64 64 68 ou par mail à decibels-or@cidb.org) pour obtenir toute précision utile sur le déroulement du concours.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

Robin Reda
Député de l'Essonne



Conseil
National
du Bruit

Contact :
CidB

12-14, rue Jules Bourdais
75017 Paris
tél. : 33 (0)1 47 64 64 68
decibels-or@cidb.org